

2012-09-26
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NAMUR

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 26^{ième} jour du mois de septembre 2012 à 18 h 30 à la salle du conseil située au 996 rue du Centenaire, Namur, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Diane Dorion, conseillère #2;
Marianne Labelle, conseillère #4

Lorne Graham, conseiller #3

Conseiller absent : Jean-Claude Labrie, conseiller #1
Patrick Blanc, conseiller #5
Josée Dupuis, conseillère #6

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Dardel, la directrice générale et secrétaire trésorière, madame Cathy Viens, est aussi présente.

1. CONSTATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président de la séance confirme qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19h05.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R2012-09-26-01 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Achat d'un local municipal multifonctionnel – ODASIS
4. Demande déposée pour l'installation d'un luminaire sur la Côte à Favier
5. Période questions de l'assistance
6. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité.

3. Achat d'un local municipal multifonctionnel - ODASIS

ATTENDU que l'offre d'achat au montant de 100 000.00\$, taxes en sus, a été acceptée des deux parties, conseil d'administration d'O.D.A.S.I.S. ainsi que les membres du conseil de la Municipalité de Namur.

ATTENDU qu'un dépôt au montant de 10 000.00\$ a été versé à titre d'acompte par la Municipalité de Namur.

ATTENDU que lors de la rencontre pour finaliser l'acte d'achat, la somme finale de 104 975.00\$ sera versée à l'ordre de « Me Guylaine Gratton en fidéicommiss ».

R2012-09-26-02 Il est proposé par madame la conseillère, Diane Dorion

QUE monsieur le maire Gilbert Dardel, ainsi que madame Cathy Viens, directrice générale, secrétaire trésorière, soient et sont mandatés par les membres du conseil de la municipalité pour signer tous les documents notariés et légaux liés à la transaction ci-haut mentionnée.

Adoptée à l'unanimité

4. **Demande déposée pour l'installation d'un luminaire sur la Côte à Favier**

CONSIDÉRANT que les résidents de la Côte à Favier demandent l'installation d'une lumière près du 786 Côte à Favier;

CONSIDÉRANT que cette demande répond à un besoin de sécurité civile;

R2012-09-26-03 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE la municipalité de Namur communique avec Hydro-Québec pour qu'ils procèdent à l'installation d'une lumière près du 786 de la Côte à Favier;

QUE la densité du luminaire soit de 5000 Lumens.

Adoptée à l'unanimité

5. **Période de l'assistance**

6. **Levée de la séance**

R2012-09-26-04 Il est proposé par madame la conseillère Diane Dorion

QUE la séance soit levée à 19 h 20

Adoptée à l'unanimité.

Gilbert Dardel, maire

**Cathy Viens, directrice générale
Secrétaire-trésorière**